



10 septembre 2009

Circulaire*

Circulaire de la Secrétaire générale adjointe à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Premier jour d'émission – 25 septembre 2009 : timbres
« Objectifs du Millénaire pour le développement »**

Timbres commémoratifs

1. Le vendredi 25 septembre 2009, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) mettra en vente une série de 24 timbres commémoratifs sous forme de feuillets miniatures de 8 timbres, sur le thème des « Objectifs du Millénaire pour le développement ».

2. Ces timbres, d'une valeur de : 0,44 dollar, 1,10 franc suisse et 0,65 euro, ont été adaptés par Rorie Katz (ONU, New York) et imprimés en offset par le Groupe Lowe-Martin (Canada).

(Valeur équivalente en dollars des États-Unis : 1,10 franc suisse = 1,01 dollar et 0,65 euro = 0,91 dollar, sous réserve de la fluctuation des taux de change.)

3. Les motifs des timbres évoquent les huit objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles à atteindre pour chaque objectif. Les huit objectifs sont les suivants : a) réduire l'extrême pauvreté et la faim; b) rendre l'enseignement primaire universel; c) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; d) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; e) améliorer la santé maternelle; f) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; g) préserver l'environnement; et h) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

* Date d'expiration : 25 décembre 2009.





Renseignements pratiques

4. Pour la commodité des philatélistes, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour préalablement affranchies et oblitérées à New York, Genève et Vienne, mais **uniquement** au cachet officiel premier jour de l'APNU. Les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles le vendredi 25 septembre aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU, au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Stand installé temporairement dans le hall du Secrétariat, du côté est, le long des baies vitrées situées entre la cafétéria et le kiosque à journaux, de 9 heures à 16 heures.

5. Une antenne temporaire du Service postal des États-Unis située à proximité de la Librairie, au 1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, assurera de 9 heures à 17 heures, l'oblitération premier jour d'émission.

6. Des renseignements sur les timbres de l'ONU sont disponibles en ligne, à l'adresse suivante : <http://unstamps.un.org>.